

La pression médiatique exerce très souvent une influence indéniable sur la justice, particulièrement dans les affaires impliquant des hommes célèbres. Alors que les médias jouent un rôle crucial dans l'information du public et la transparence, ils peuvent également être utilisés pour façonner l'opinion publique et influencer les résultats judiciaires. Dans plusieurs affaires, c'est la séquence médiatique qui prend le dessus et permet de classer les affaires sans suite.



■ **Le cas de Pierre Joxe**



En octobre 2017, en pleine éclosion de la vague #metoo la fille de l'ancien ministre sarkozyste Eric Besson – de son vrai nom Alexandra Besson - accuse Pierre Joxe de l'avoir agressée lors d'une représentation à l'Opéra Bastille à Paris en mars 2010. La jeune femme dénonçait « *une main sur sa cuisse remontant vers son entrejambe à plusieurs reprises* ». De son côté, Pierre Joxe avait alors dénoncé « *un tissu de contrevérités* ». Finalement, après plusieurs années d'attente en janvier 2020, la jeune femme, connue sous le nom de plume d'Ariane Fornia avait été condamnée pour diffamation. Le tribunal correctionnel de Paris avait estimé qu'elle avait jeté « *le discrédit et l'opprobre* » sur l'ancien ministre.

En novembre 2019, de nouvelles accusations d'atteintes sexuelles ont été portées à l'encontre de Pierre Joxe. Cette fois, par une ancienne auxiliaire de vie ayant travaillé au domicile de M. Joxe entre septembre 2017 et décembre 2018 pour s'occuper de son épouse, atteinte d'une lourde maladie. Cette femme, âgée de 40 ans, avait porté **plainte pour "agression sexuelle" et "harcèlement sexuel"**. Comme dans l'affaire précédente, quelques années après, en 2022, l'affaire a été classée sans suite, faute de preuves suffisantes et dans une totale indifférence.

■ **L'affaire Richard Berry :**



Dans un article publié par Le Monde en février 2021, Coline Berry-Rojtman avait révélé des violences sexuelles qu'elle aurait subies alors qu'elle était mineure en 1984 et 1985, au domicile de son père Richard Berry, qui vivait à l'époque avec Jeane Manson, accusée d'avoir participé à ces agressions. Après une large couverture médiatique suivie d'un long silence, l'enquête visant l'acteur, accusé d'inceste par sa fille, a été classée sans suite le 31 août 2022 en raison de la prescription. Jeane Manson, ancienne chanteuse âgée de 73 ans, avait décidé de poursuivre son ex-belle-fille pour diffamation devant le tribunal d'Aurillac. La Cour de cassation a finalement annulé la condamnation de Coline Berry-Rojtman.

Le cas de Nicolas Hulot :



En 2021, lors de l'émission "Envoyé Spécial", l'ancien animateur de télévision et ministre de la Transition écologique, Nicolas Hulot, faisait l'objet d'une enquête pour viol et agression sexuelle à la suite de témoignages révélés dans l'émission.

Six femmes accusaient Nicolas Hulot de violences sexuelles commises entre 1989 et 2001. L'une d'elles, prénommée Sylvia, était mineure à l'époque des faits. Elle racontait, à visage découvert dans le documentaire, avoir été agressée sexuellement en 1989, à l'âge de 16 ans, par Nicolas Hulot dans la voiture de ce dernier, après avoir été invitée à assister à une émission qu'il animait à Paris.

Animateur star de la télévision, Nicolas Hulot a nié catégoriquement les accusations et annoncé qu'il quittait "définitivement" la vie publique pour protéger ses proches et sa Fondation des retombées d'un "lynchage". En septembre 2022, l'enquête pour viol et agression sexuelle sur mineur visant l'ancien ministre a été classée sans suite en raison de la prescription

Discussion :

Des affaires comme celle-ci sont nombreuses et la séquence médiatique est souvent la même : une victime a le courage de parler, les médias se précipitent pour relayer l'affaire (interviews, articles), le bruit médiatique devient important au point que la justice déclare alors se saisir de l'affaire afin de calmer le jeu et montrer que « la justice est là ». Et c'est alors un long, très long silence qui s'installe.



L'affaire et les tensions se tassent. Durant ce temps, la plupart des victimes, effrayées par les enjeux financiers ou médiatiques, se rétractent. Finalement, dans la majorité des cas, l'affaire est classée sans suite ou abandonnée, car il s'agit seulement de la parole de la victime contre celle de son agresseur.

Dans certaines affaires, le bruit médiatique a été tellement fort que le « présumé innocent » chute socialement et devient un reclus : Nicolas Hulot, Olivier Duhamel, etc.

Dans certains cas, les victimes qui ont eu le courage de parler se voient condamnées à verser des dommages et intérêts à leur agresseur. En 2021, selon une enquête de Statista, 79% des affaires de violences sexuelles sont classées sans suite en France. Des chiffres alarmants qui découragent de nombreuses victimes à révéler leur histoire.

Rédigé par Lenna Loubière

Sources

- <https://www.parismatch.com/people/richard-berry-accuse-dinceste-par-son-ainee-coline-ses-deux-autres-filles-eprouvees-220133>
- https://www.lemonde.fr/societe/article/2022/09/12/l-enquete-pour-viol-et-agression-sexuelle-sur-mineur-visant-nicolas-hulot-classee-sans-suite-pour-prescription_
- https://www.lemonde.fr/societe/article/2024/03/27/l-enquete-visant-l-ancien-ministre-pierre-joxe-pour-agression-et-harcelement-sexuels-classee-sans-suite-en-2022_
- https://www.lemonde.fr/societe/article/2020/01/22/alexandra-besson-condamnee-pour-diffamation-apres-avoir-accuse-pierre-joxe-d-agression-sexuelle_
- <https://fr.statista.com/statistiques/1373886/part-affaires-violences-sexuelles-classees-sans-suite-france/>